

Rôle et devoirs des organisations affiliées et du Secrétariat de industriAll European Trade Union vis-à-vis des CEE

(Document adopté par la 1^{ère} réunion du Comité exécutif d'industriAll Europe

Luxembourg, les 27 et 28 novembre 2012)

Avec 530 CEE et CE de SE et des milliers de représentants syndicaux, coordonner et assister les CEE et les CE de SE¹ relèvent d'une responsabilité partagée entre le Secrétariat de industriAll European Trade Union et ses organisations affiliées. Le rôle de chacun dans l'assistance, la formation et l'orientation des CEE et de leurs membres doit être clarifié entre le niveau européen et nos syndicats au niveau national. Par ailleurs, les négociations et renégociations d'accords CEE de qualité nécessitent également une étroite coopération et un effort conjoint entre industriAll Europe et ses organisations affiliées. Les documents politiques concernant la négociation et renégociation d'accords CEE donnent plus d'informations à ce sujet.

Ce document fait partie d'une série de trois documents de industriAll European Trade Union. Les deux autres documents sont :

- Négociations de CEE : priorités principales, procédure et contenu
- Rôle des coordinateurs syndicaux dans les CEE en place

Le rôle du Secrétariat de industriAll European Trade Union vis-à-vis des CEE et des membres des CEE

Avec plus de 530 CEE et quelque 10 000 membres de CEE, le rôle du Secrétariat de industriAll Europe consiste principalement à coordonner le travail lié aux CEE, à transmettre les informations et à soutenir les 530 coordinateurs qui servent de lien entre industriAll Europe et ces CEE.

En conséquent, le Secrétariat de industriAll Europe :

- Assurera la transparence et le flux d'informations entre les organisations affiliées quant aux négociations et renégociations de CEE. Une communication directe via les membres du Comité « Politique d'entreprise » sera toutefois préférée tout en mettant éventuellement le Secrétariat de industriAll Europe en copie de la correspondance.
- Coordonnera et formera le réseau de ses coordinateurs tout en les informant de ses activités et avis (en commençant par des informations sur la nouvelle organisation). Le Comité « Politique d'entreprise » discutera et développera, avec le Secrétariat de industriAll Europe, les outils nécessaires à ce flux de communication avec les coordinateurs CEE.
- Etablira un lien avec les activités sectorielles de industriAll Europe et, par le biais d'échanges internes au sein du Secrétariat de industriAll Europe, définira dans quelles activités impliquer les coordinateurs CEE.

¹ Dans le texte, le terme CEE englobe les CEE et les CE de SE.

- Développera et coordonnera du matériel de formation pour les formateurs / coordinateurs CEE
- Organisera les activités du Comité « Politique d'entreprise » de industriAll Europe, qui est le principal organe politique pour traiter les questions liées aux CEE et à la politique d'entreprise en général.

Afin de lever toute ambiguïté, (sauf en cas de circonstances exceptionnelles) ce n'est pas le rôle de industriAll Europe d'assister individuellement les CEE dans leur fonctionnement, ni de former individuellement les CEE ou leurs membres et ni d'être présent aux réunions de CEE en tant qu'intervenant ou coordinateur.

Toutefois, dans le cas d'une restructuration transnationale dans une entreprise spécifique, industriAll Europe coordonnera conjointement les actions avec le coordinateur CEE et les syndicats impliqués, ainsi qu'éventuellement, la mise en place d'un groupe de coordination syndicale et l'organisation de réunions.

Le rôle des organisations affiliées vis-à-vis des CEE et de leurs membres

C'est avant tout le rôle des organisations affiliées nationales de soutenir les membres des CEE, de les former et de les assister dans leurs tâches quotidiennes. Comme stipulé dans le document politique de industriAll Europe sur le rôle des coordinateurs CEE, les organisations affiliées nationales ont aussi la tâche de nommer des coordinateurs CEE au sein du Comité « Politique d'entreprise » de industriAll Europe afin d'établir le lien entre les activités et les stratégies de industriAll Europe et les 530 CEE.

En conséquent, les organisations affiliées :

- Coopéreront et assureront la transparence des informations avec le Secrétariat de industriAll Europe. Les informations (provenant de permanents locaux ou de comités d'entreprise locaux,..) quant à d'éventuelles (re)négociations de CEE comptant pour d'autres pays seront transmises au Secrétariat de industriAll Europe dès que disponibles.
- Vérifieront la légitimité des membres du GSN et du CEE
- S'assureront que les lignes directrices de industriAll Europe sur les négociations de CEE sont respectées pendant le processus du GSN
- S'assureront que l'expert syndical (= généralement le coordinateur CEE de industriAll Europe) assiste le GSN lorsque demandé
- S'assureront que les coordinateurs CEE de industriAll Europe proposés ont le profil requis pour remplir leurs tâches (voir aussi le document sur le rôle des coordinateurs CEE)
- S'assureront que les experts du GSN / coordinateurs CEE ont suffisamment de temps pour remplir leurs tâches et être présents aux réunions du CEE
- Seront le premier point de contact des membres des CEE et les soutiendront
- Mettront à disposition les ressources appropriées afin de garantir une assistance correcte aux membres du CEE.
- Seront responsables de la formation des membres de leur CEE

- Seront le premier point de contact et en charge des CEE dont le siège est situé dans leur pays
- Mettront à jour la base de données en coopération avec le Secrétariat de industriAll Europe